



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

A la suite d'une convocation du jeudi 28 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 03 avril 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaients présents : **31**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Jean-Claude HEHN, Germain DERUDDER, Jean-Luc JEHIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLANDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Clément CHRISTIAN, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Paul HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés ayant donné procuration : **8**

Madame, Alexandre CASSARO a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : **7**

Mesdames, Messieurs, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Hubert BUR,

✓ Absent : **9**

Madame, Messieurs, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Jean-Luc LUTZ, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, David SUCK,

09. MARCHES PUBLICS

OBJET : DETECTION ET PROTECTION INCENDIE DU SYDEME – SITE METHAVALOR

Le Sydème exploite une unité de méthanisation des biodéchets appelée METHAVALOR, située à Morsbach.

D'une capacité de traitement de 46 000 tonnes par an, l'usine de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a pour objectif le traitement des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire du Sydeme, mais aussi d'une partie des déchets verts et des biodéchets des professionnels.

Le marché a pour objet la mise en sécurité incendie de Méthavalor, comprenant l'installation et la mise en service de matériel de détection et d'extinction incendie et de désenfumage.

Il s'agit d'un marché de fournitures, passé en procédure formalisée.

Les prestations sont divisées en tranches ferme et optionnelles :

-La tranche ferme correspond à la dépose du système de détection incendie existant, puis à la fourniture, l'installation et la livraison d'un Système de Sécurité Incendie (SSI), y compris, le système IEAG des locaux transformateurs et TGBT.

-La tranche optionnelle N°1 correspond à la fourniture, l'installation et la livraison d'un système IEAG dans le local désodorisation.

-La tranche optionnelle N°2 correspond à la dépose du système de désenfumage existant, puis aux travaux de désenfumage (fourniture, livraison et remplacement de tous les systèmes de désenfumage qui ont été identifiés comme non fonctionnels).

-La tranche optionnelle N°3 correspond à la fourniture, la livraison et la mise en place de canons -incendie.

Un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert a été publié le 07 février 2024 pour la détection et protection incendie du site Méthavalor du Sydeme.

La date de réception des offres était fixée au 25 mars 2024 à 12h et la CAO s'est réunie le 3 avril 2024 à 16h30 afin de statuer sur ce marché.

Deux offres ont été réceptionnées dans les délais, émanant des sociétés Desautel et DEF (Détection électronique Française).

L'offre émanant de la société Desautel a été rejetée pour motif d'offre inacceptable.

Seule la société DEF a répondu avec une offre complète et recevable.

Au vu de l'analyse des candidatures et des offres, réalisée ci-dessus, la CAO a proposé de retenir l'offre de la société **DEF pour l'ensemble du marché public d'un montant total de 541 763,64 € HT.**

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Délibère par :

39 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, le cas échéant, les crédits étant inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à MORSBACH, le 03 avril 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture

12 AVR. 2024